

Interpellation du groupe socialiste demandant si le Grand Conseil peut encore faire confiance aux informations relatives à la BCV

Développement

Dans le "feuilleton BCV", l'annonce faite vendredi matin 18 avril d'une révision à la baisse de ses prévisions de bénéfice a surpris beaucoup de monde et la Bourse n'a pas manqué de sanctionner fortement la banque, puisque l'action perdait 11,15% en une journée dans un volume inhabituellement important (environ 20 fois supérieur au volume moyen habituel).

Certes, des annonces peu optimistes ne sont, par les temps qui courent, pas rares dans le domaine bancaire. Néanmoins, celle faite par la BCV intervient dans un contexte très particulier, puisqu'elle suit d'à peine 3 jours un débat important du Grand Conseil traitant de l'échange de presque 1'500'000 actions, transaction bien peu anodine.

Il convient aussi de rappeler que la commission qui a étudié l'EMPD relatif à cette vente d'actions avait reçu la direction de la banque en date du 5 mars, direction qui, dans son "show", avait donné une toute autre image des perspectives financières de l'établissement, comme en témoigne d'ailleurs le communiqué de presse de la BCV daté du même jour.

Si, en effet, le marché boursier a fortement souffert dans le courant du mois de mars, il nous semble cependant que les pertes annoncées le 18 avril devaient déjà être effectives et connues bien avant cette annonce, et en tout cas très probablement avant le 2e débat sur l'EMPD 49... et sans doute avant même le 1er débat du 8 avril. Le graphique annexé (SMI) montre que l'essentiel des pertes a sans doute eu lieu durant la première moitié du mois de mars, puisque le communiqué de la BCV évoque "principalement le résultat du négoce sur **les actions suisses** et dérivés" pour expliquer celles-ci.

Il nous apparaît donc que le Grand Conseil peut s'estimer avoir été trompé par la banque ou par le Conseil d'Etat dans la mesure où celui-ci aurait eu connaissance d'informations différentes que celles données aux parlementaires, informations à même de modifier sensiblement l'analyse d'une situation qui était déjà loin d'être parfaitement claire.

Dès lors, nous interpellons le Conseil d'Etat et lui demandons, au vu de la sensibilité du dossier, de répondre dans les meilleurs délais aux questions suivantes :

1. Quand et de quelle manière le Conseil d'Etat (respectivement le conseiller d'Etat en charge du dossier) a-t-il été informé de la révision à la baisse des prévisions de bénéfice de la BCV ?
2. Comment le CE analyse-t-il ce calendrier ? (L'annonce publique intervenant 3 jours après le 2e débat sur l'EMPD 49 : vente de la participation "excédentaire" de l'Etat dans le capital action de la banque.)
3. La crédibilité des informations, très positives, données le 5 mars 2008 par les dirigeants de la banque à la commission qui a examiné ledit EMPD est-elle remise en question par cette annonce ? Si non, pour quelle raison ? Si oui, quelle analyse le CE fait-il de cette situation ?
4. Le Conseil d'Etat se sent-il parfaitement à l'aise sur la manière dont le GC (ou lui-même) était renseigné pour prendre sa décision de se dessaisir de ce paquet d'actions de la BCV ?
5. Une annonce moins tardive aurait-elle pu avoir une influence sur le choix du CE de nommer Monsieur P. Kiener, ancien responsable de la division "finance et risques", au poste de Président de la Direction générale de la BCV ? Pourquoi ?
6. Cette annonce, ou peut-être la rétention d'informations de la part des dirigeants de la banque, remet-elle en question ce choix ? Pourquoi ?
7. Cette annonce, ou peut-être la rétention d'informations, entame-t-elle la confiance que le CE a dans les dirigeants de la BCV et dans les informations que ceux-ci lui fournissent ? Pourquoi ?

Gland, le 21 avril 2008.

(Signé) *Jean-Michel Favez et 5 cosignataires*